



Fiche de Données de Sécurité Selon 1907/2006/CE n° 453/2010

Page : 1/7

SG5 - SG15 - SG100 - GRAISSE SILICONE G661

FDS n° EHS17011

Version 2 du 23/01/2017
Cette fiche annule et remplace la version 1 du 06/10/2004

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit : SG5 - SG15 - SG100 - GRAISSE SILICONE G661

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation : Lubrifiant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : TYCO ELECTRONICS SIMEL
Adresse : 1, rue Paul Martin
21220 GEVREY-CHAMBERTIN - France
Téléphone : 33 (0)3 80 58 32 00
Fax : 33 (0)3 80 34 10 15

1.4. Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (France) : 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : N'est pas une substance ou un mélange dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 : Aucun emballage ni aucun étiquetage particuliers ne sont requis.

2.3. Autres dangers : Aucun connu.

**SG5 - SG15 - SG100 - GRAISSE SILICONE G661**

FDS n° EHS17011

Version 2 du 23/01/2017

Cette fiche annule et remplace la version 1 du 06/10/2004

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Mélanges : Nature chimique : Composé de silicone.

3.2. Caractérisation chimique

Composants dangereux : Ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux.

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Protection des secouristes : Aucune précaution spéciale n'est requise pour les intervenants des premiers secours.

Après inhalation : En cas d'inhalation, faire sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Après contact avec la peau : Le contact avec la peau ne devrait pas causer d'irritation. Rincer les zones qui ont été en contact avec le produit, à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux : Tout contact avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation chronique se développe, consulter un médecin.

Après ingestion : En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Mettre la personne sous surveillance médicale. Ne jamais donner à boire à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre ABC, Mousse, Eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant une lutte contre un incendie : Aucun connu

Produits combustibles dangereux : La dégradation thermique de ce produit en cas d'incendie ou de conditions de chaleur extrême peut entraîner la modification des produits de décomposition suivants : Silice, Oxydes de carbone et traces de composés de carbone à combustion incomplète, Formaldéhyde.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre les incendies si nécessaire.

Méthodes d'extinction spécifiques : Utiliser des dispositifs d'arrosage d'eau pour refroidir les conteneurs exposés aux flammes.

SG5 - SG15 - SG100 - GRAISSE SILICONE G661

FDS n° EHS17011

Version 2 du 23/01/2017
Cette fiche annule et remplace la version 1 du 06/10/2004**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence à titre individuel****Précaution à titre personnel** : Porter un équipement de protection adéquat, voir rubrique 8.**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser des quantités importantes de produit entrer dans les canalisations ou en contact avec les eaux de surface.**6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage****Méthodes de nettoyage** : Ramasser le produit et le placer dans un conteneur équipé d'un couvercle. Toute fuite de produit peut rendre la surface extrêmement glissante.**6.4. Référence à d'autres rubriques** : Se reporter aux rubriques 7, 8, 11, 12 et 13 pour plus de détails.**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures techniques** : Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas verser le produit dans les évacuations.**Ventilation locale / totale** : Une ventilation générale est recommandée.**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités****Spécifications relatives aux zones et aux conteneurs de stockage** : Conserver le produit dans des conteneurs correctement étiquetés. Stocker le produit conformément aux réglementations nationales spécifiques.**Conseil de stockage commun** : Ne pas stocker le produit avec des agents oxydants.**7.3. Utilisation finale particulière** : Pas d'information disponible.**8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle** : Ne contient aucune substance dont les valeurs limites d'exposition professionnelle sont fixées.**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique** : Ventilation : voir rubrique 7.1.**Équipement de protection individuel** :**Protection respiratoire** : Ce produit ne peut pas être inhalé en conditions normales.**Protection des mains** : Des gants ne sont pas requis en conditions normales.**Protection des yeux / du visage** : Des lunettes de protection doivent être portées.

Lunettes de protection hermétiques

Protection de la peau : Un équipement de protection n'est pas nécessaire en conditions normales.**Mesures d'hygiène** : Prendre des mesures d'hygiène appropriées à un environnement industriel. Se laver les mains après manipulation du produit, en particulier avant de boire, de manger ou de fumer.

SG5 - SG15 - SG100 - GRAISSE SILICONE G661

FDS n° EHS17011

Version 2 du 23/01/2017
Cette fiche annule et remplace la version 1 du 06/10/2004**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales :**

Apparence	Graisse
Couleur	Floue
Odeur	Aucune
Seuil olfactif	Pas d'information disponible
pH	Non applicable
Point de fusion / congélation	Pas d'information disponible
Point d'ébullition et plage d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	> 260 °C
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeuse)	Non classé en tant que danger d'inflammabilité
Limite supérieure d'explosivité	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosivité	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité de vapeur relative	Non applicable
Densité relative	1,02
Solubilités	< 1,0 %
Coefficient de partage	Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Viscosité, dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	La substance ou le mélange n'est pas classé en tant qu'oxydant

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	Pas d'information disponible
-------------------	------------------------------

**SG5 - SG15 - SG100 - GRAISSE SILICONE G661**

FDS n° EHS17011

Version 2 du 23/01/2017

Cette fiche annule et remplace la version 1 du 06/10/2004

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité : Non classé.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Une utilisation à températures élevées peut produire des composés très dangereux.

10.4. Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, oxydes de silicium, formaldéhyde, benzène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition possibles :

Toxicité aiguë : Non classé à partir des informations disponibles.

Corrosion / irritation cutanée : Non classé à partir des informations disponibles.

Lésion grave / irritation oculaire : Non classé à partir des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé à partir des informations disponibles.

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé à partir des informations disponibles.

Cancérogénicité : Non classé à partir des informations disponibles.

Toxicité génésique : Non classé à partir des informations disponibles.

STOT – exposition unique : Non classé à partir des informations disponibles.

STOT – exposition répétée : Non classé à partir des informations disponibles.

Toxicité par aspiration : Non classé à partir des informations disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel d'accumulation biologique : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non pertinents.

12.6. Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

**SG5 - SG15 - SG100 - GRAISSE SILICONE G661**

FDS n° EHS17011

Version 2 du 23/01/2017

Cette fiche annule et remplace la version 1 du 06/10/2004

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Procéder à l'élimination dans le respect de la législation locale. D'après le catalogue européen des déchets, les codes de déchets ne sont pas spécifiques au produit mais aux applications. Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence après discussion avec le prestataire en charge de l'élimination des déchets.

Emballage contaminé : Les conteneurs vides doivent être déposés dans un centre de traitement des déchets agréé pour leur recyclage ou mise au rebut. Sauf indication contraire, mettre au rebut comme un produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : Non réglementé en tant que produit dangereux.

14.2. Nom d'expédition ONU : Non réglementé en tant que produit dangereux.

14.3. Classe de danger pour le transport : Non réglementé en tant que produit dangereux.

14.4. Groupe de conditionnement : Non réglementé en tant que produit dangereux.

14.5. Dangers pour l'environnement : Non réglementé en tant que produit dangereux.

14.6. Précautions pour l'utilisateur : Non réglementé en tant que produit dangereux.

14.7. Transport en bloc conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :
Non applicable au produit tel qu'il est fourni.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation (CE) N° 649/2012 du Parlement et du Conseil Européen relative à l'exportation et à l'importation des produits chimiques dangereux : Non applicable.

Règlement REACH – Substance extrêmement préoccupante inscrite sur la liste des substances candidates à l'autorisation (Article 59) : Non applicable.

Réglementation (CE) n° 1005/2009 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable.

Réglementation (CE) n° 850/2004 relative aux polluants organiques persistants : Non applicable.

Seveso III : Directive 2012/18/EU du Parlement et du Conseil Européen sur le contrôle des dangers d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable.

**SG5 - SG15 - SG100 - GRAISSE SILICONE G661**

FDS n° EHS17011

Version 2 du 23/01/2017

Cette fiche annule et remplace la version 1 du 06/10/2004

Les composants du présent produit sont déclarés dans les inventaires suivants :

NZIoC :	Tous les ingrédients listés ou exempts
Règlement REACH :	Tous les ingrédients listés ou exempts
TSCA :	Tous les ingrédients listés ou exempts
AICS :	Tous les ingrédients listés ou exempts
IECSC :	Tous les ingrédients listés ou exempts
ENCS/ ISHL :	Tous les ingrédients listés ou exempts
KECI :	Tous les ingrédients listés ou exempts
PICCS :	Tous les ingrédients listés ou exempts
DSL :	Tous les ingrédients listés ou exempts
TCSI :	Tous les ingrédients listés ou exempts

15.2. Evaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été menée.**15.3. Informations sur les législations nationales****16. AUTRES INFORMATIONS**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations

PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic (<i>Persistant, Bio-accumulable et Toxique</i>)
STOT	Specific Target Organ Toxicity (<i>Toxicité spécifique pour certains organes cibles</i>)
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (<i>Très persistant et très bio-accumulable</i>)

HISTORIQUE FDS :	N° EDITION :	2
	DATE D'EDITION :	23 janvier 2017
	DATE DE LA PRECEDENTE EDITION :	Version 1 du 06 octobre 2004

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de document.**Nombre de pages : 7**